



REGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

L'EUROPE EN RÉGION



Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine

Comité de Suivi

Consultation écrite du 13 au 24 mars 2023

Compte rendu



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Appel à projets FSE+ 2023 et Grilles de sélection FEADER

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité de suivi des programmes régionaux européens, l'Autorité de gestion a soumis au vote des membres du Comité :

- d'une part, un **appel à projets 2023 FSE+** relatif au **déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP)** sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine ;
- d'autre part, les **grilles de sélection** des dispositifs suivants du **Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027** :
 - 73.01.04 - PCAE – Mécanisation en zone de montagne Nouvelle-Aquitaine
 - 73.01.06 - Investissements pastoraux
 - 73.04.03 - Contrats Natura 2000.

La session de vote s'est tenue par voie dématérialisée, **entre le 13 et le 24 mars 2023 inclus**.

Résultats du vote

PROPOSITIONS	Nombre de votes exprimés	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS	RESULTATS
Appel à projets 2023 FSE+ (ERIP)	3	3	0	0	0	APPROUVE
Grilles de sélection du Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027	3	3	0	0	0	APPROUVEES

Aucune remarque/observation n'a été formulée par les partenaires au cours de la consultation.

Modifications PDR FEADER Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes 2014 - 2022

Dans le cadre de la fin de gestion des programmes de développement rural (PDR) FEADER 2014-2022 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, l'Autorité de gestion a proposé au Comité de suivi un redéploiement des maquettes afin de gérer de manière optimale la fin de programmation 2014-2022.

Aucune remarque/observation n'ayant été formulée par les partenaires au cours de la consultation, ces propositions de modifications reçoivent un avis favorable.

Modifications du règlement intérieur du Comité de suivi

L'Autorité de gestion a soumis au Comité de suivi une version modifiée du règlement intérieur du Comité, afin :

- de compléter la rédaction de l'article 3-2 relatif au PSR FEADER
- d'ajouter la Fédération Régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) Nouvelle-Aquitaine sur la liste des membres du Comité.

Aucune remarque/observation n'ayant été formulée par les partenaires au cours de la consultation, ces propositions de modifications sont approuvées.